



Vous avez besoin de vous faire accompagner chez votre médecin, thérapeute, centre d'accueil, ou tout autre structure de soin ;

Votre enfant doit se rendre chez une logopédiste, thérapeute, ou tout autre endroit à connotation sociale ;

Vous êtes, à court ou à long terme, atteint dans votre mobilité ou santé ;

Quel que soit votre âge, nos chauffeurs bénévoles vous transportent volontiers, depuis votre domicile ou par exemple depuis l'école ou structure d'accueil pour les enfants.

Le temps que nos chauffeurs mettent à votre disposition est bénévole. Le coût d'un transport s'élève à CHF 0.70 le kilomètre parcouru, somme qui leur est versée entièrement.

N'hésitez pas à appeler notre coordinatrice des transports au n° suivant :
079 602 04 04.

Entraide Familiale de la Menthue
p.a. Karin Michoud
La Ruchille 6
1464 Chavannes-le-Chêne
entraide.menthue@gmail.com

Notre nouvel employé communal

La Municipalité a le plaisir de vous annoncer qu'elle a engagé, le 1^{er} juin 2018, Monsieur Marc-Etienne Blanc, habitant de Vuarrens, qui travaille depuis à 20% comme employé communal à Oppens, en complément de son emploi à 80% pour la commune de Pailly.
Nous le remercions pour son travail et lui souhaitons la bienvenue !



Bulletin d'information de la commune d'Oppens

Le Bagnolet

Juillet 2018



Fête du 1^{er} août 2018

Les communes d'Oppens et de Rueyres fêteront cette année encore le 1^{er} août ensemble. Toutefois, cette année, la fête se déroulera non pas au refuge, mais au Battoir* de Rueyres, une cantine ayant été installée à l'occasion des diverses manifestations qui y ont eu lieu depuis ce printemps.

Le programme de la fête sera le suivant :

- dès 19h00 apéritif,
- possibilité de se restaurer grâce à la Société de Jeunesse, qui proposera grillades, salades et boissons
- dès 21 heures, partie officielle, suivie d'un feu d'artifice qui vous sera offert par les communes d'Oppens et de Rueyres.

Nous vous rappelons que, comme ces dernières années, il n'est plus autorisé de déposer du bois pour le feu.

*le Battoir est situé à la sortie de Rueyres en direction de Bercher.

Horaires estivaux de l'administration et du Contrôle des habitants

Nous vous informons que le bureau sera ouvert comme suit durant les vacances d'été :

- **Les vendredis** 14 et 21 juillet de **17h00 à 19h00**
- **Les mardis** 24 et 31 juillet, 7 et 28 août de **16h30 à 18h30**.

Reprise des horaires habituels dès le 31 août.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle période estivale !



Haies et arbustes

Nous vous rappelons que les haies et arbustes en limite de propriété doivent être régulièrement taillés afin de ne pas empiéter sur le domaine public.

Gérances, propriétaires ou logeurs

Conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH) et aux articles 1 et 2 du règlement du 28 décembre 1983 d'application de la LCH, les logeurs, propriétaires et gérants d'immeuble ont l'obligation d'annoncer au service du contrôle des habitants chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires, au moyen des formulaires officiels.

Cette règle s'applique également aux locataires à l'égard de leurs sous-locataires. Ces formulaires sont disponibles au bureau de l'administration communale.

Canicule, que faire ?

Les fortes chaleurs peuvent entraîner des conséquences graves pour la santé, en particulier chez les personnes vulnérables. Les règles à observer sont :

- se protéger de la chaleur en restant chez soi et en évitant les activités physiques aux heures les plus chaudes,
- préserver la fraîcheur de la maison autant que possible en fermant les fenêtres et volets le jour et en les ouvrant la nuit,
- s'hydrater suffisamment, en buvant très régulièrement, sans attendre d'avoir soif,
- appeler le médecin traitant ou la centrale des médecins de garde en cas de malaise (0848 133 133) ou le 144 en cas de danger vital.

Nos Municipaux responsables en cas de déclenchement du plan canicule sont Mme Laure Ravera (079 709 31 21) et M. Fabien Carrard (079 375 16 61).

Groupe développement durable

Un groupe de travail sur le développement durable a été mis sur pied ce printemps. Si vous souhaitez en faire partie, vous trouverez les informations nécessaires sur le site internet www.oppens.ch/developpement-durable/ ou auprès de M. Alexandre Maillefer (078 658 77 00).

Intempéries



Suite aux importantes intempéries de ces dernières semaines, la Municipalité a créé un groupe composé de volontaires, nommé «Plan Intempéries», qui se mettent à disposition pour prêter main forte afin de réparer les dégâts causés.

Un certain nombre de Municipaux et de Conseillers se sont déjà inscrits sur cette liste, mais si, vous aussi, vous êtes prêts à accorder un peu de votre temps pour œuvrer dans ce but, nous vous remercions de bien vouloir vous annoncer auprès de l'administration communale. Les travailleurs seront rétribués au tarif de l'heure de commune (Frs. 30.-/h).

Un grand merci pour votre aide !

Avis aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus de communiquer sans délai à l'administration communale tout changement concernant leur compagnon à quatre pattes. L'administration peut se charger d'effectuer pour vous les modifications dans la base de donnée AMICUS.

Pour rappel, tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique au plus tard trois mois après sa naissance, et dans tous les cas, avant d'être cédé par le détenteur chez lequel il est né. De plus, tout propriétaire de chien a l'obligation légale d'identifier et d'inscrire son chien à la banque de données nationale AMICUS.

Poubelles pour déjections canines

Vous trouverez à l'heure actuelle trois poubelles équipées de sachets sur le territoire communal : à côté de la Maison de commune, au chemin de Mirebert et à côté de la STEP.